

COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE : Le 20 octobre 2020

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION DIANE DEANS SUR LE VERDICT RENDU À LA SUITE DU PROCÈS DE DANIEL MONTSION

(Ottawa) – À la suite du verdict rendu ce matin par le juge Robert Kelly, la Commission de services policiers d'Ottawa sait que la douleur de la famille de M. Abdirahman Abdi ne s'estompera pas aujourd'hui. La mort de M. Abdi est un événement tragique qui a blessé nos communautés et qui a provoqué chez elles une vague de colère. Soyez assurés qu'elles demeurent dans nos pensées.

Le processus qui se termine fut long et pénible, et a envenimé la relation déjà tendue entre la communauté et les membres du Service de police d'Ottawa. Notre Commission sait qu'elle est aux prises avec d'importants problèmes, notamment en ce qui concerne la confiance au sein de la population et en matière d'imputabilité. Aujourd'hui, nous réitérons notre engagement à déployer les efforts nécessaires pour mieux servir les citoyennes et les citoyens de même que nos membres. Par conséquent, nous améliorerons les formations et les protocoles, et nous nous engageons à réformer notre manière de répondre aux appels en cas de crise de santé mentale. Nous avons déjà entamé les démarches pour étudier la culture au sein du Service de police d'Ottawa, démarches qui nous aideront à essayer de régler les problèmes systémiques. Nous savons qu'il est de notre devoir d'écouter et d'agir. Nous devons tous tirer des leçons de cette tragédie et mettre en place des systèmes qui empêcheront un autre incident semblable de se produire. La Commission de services policiers d'Ottawa s'engage pleinement à atteindre cet objectif.

La Commission a aussi la responsabilité de s'assurer que les membres du service de police reçoivent le soutien et les ressources dont ils ont besoin pour servir la communauté de façon exemplaire. Nous savons que la tragédie du 24 juillet 2016 a marqué à jamais les membres impliqués ainsi que leurs collègues. Nous sommes déterminés à tenir compte de nos membres dans l'élaboration de nos plans de réforme.

Le verdict rendu aujourd'hui suscitera toute une gamme d'émotions. Nous avons la certitude que la Commission de services policiers d'Ottawa et le service de police sauront collaborer avec la communauté, au cours du processus actuel de guérison, pour trouver une nouvelle manière commune de répondre à la population, qui demande un changement majeur et concret.

La Commission de services policiers d'Ottawa est l'instance civile chargée de la gouvernance du Service de police d'Ottawa. Elle veille à la prestation adéquate et efficace des services de police aux résidents d'Ottawa.

– 30 –

Renseignements : Krista Ferraro, directrice exécutive, Commission de services policiers d'Ottawa, 613-580-2424, poste 21618, courriel : krista.ferraro@ottawa.ca